

Réunion de la Commission de Suivi de Site CURIA

**Compte rendu de la réunion
Site de Curia – ZI de Laille – Bon-Encontre (47240) –
Mardi 31 Mai 2022 – 14h30**

Le 31 mai 2022 s'est tenue au Bon Encontre, sous la présidence de Madame Valérie STOLL, représentante du préfet du Lot-et-Garonne, la réunion de commission de suivi de site (CSS) pour le site Curia France.

Liste des participants

En qualité de membres de la CSS

Collège Administration de l'État

Valérie STOLL	Préfecture du Lot-et-Garonne
Alain LE GOUIC	DDT/STD/MI
Laurence BAYLE	Cheffe du service interministériel de défense et de protection civile
Marion ZELESZKO	DREAL Nouvelle-Aquitaine

Collège Élus

Patrick BUISSON	Agglomération d'Agen
Patrick COUDERC	Conseiller Municipal, Mairie de Bon-Encontre
Christian DELBREL	Maire de Pont-du-Casse
Mickaël GESLOT	Conseiller Municipal, Mairie d'Agen

Collège Riverains

François BEZARD	Représentant des riverains
Alain JUSTE	Président de la SEPANLOG

Collège Exploitant

Enrico SIVIERO	Directeur des sites CURIA France
Frédéric DELMAS	Responsable EHS de la société CURIA France

Ordre du jour

- 1. Bilan de l'activité et faits marquants pour l'année 2020 et 2021**
- 2. Perspectives 2022**
- 3. Questions/Réponses**

Documents associés

Annexe I PPT CSS CURIA France Bon Rencontre 2022

14h35 – Début de la réunion

Madame la Directrice de la coordination des politiques publiques à la préfecture du Lot-et-Garonne

Accueille les membres de la CSS au titre de représentante de Monsieur le Secrétaire général.

En préambule, elle invite les participants à se présenter à tour de rôle.

Elle rappelle que la CSS s'est réunie pour la dernière fois au mois de novembre 2020, avant de laisser la parole à la société CURIA France pour la présentation du point 1.

1. Bilan de l'activité et faits marquants pour l'année 2020 et 2021

Monsieur le Responsable EHS de la société CURIA

Donne lecture de la présentation, annexée au compte rendu.

Il apporte notamment les précisions suivantes :

- Inspection DREAL : Le site fait l'objet d'au moins une inspection par an au titre de son classement Seveso seuil haut. Ces inspections visent à assurer l'adéquation entre le fonctionnement de l'établissement et les prescriptions qui lui sont applicables ;
- Inspection CARSAT : Un suivi particulier est toujours en cours sur la gestion de l'intervention des personnes extérieures au site, classé Seveso ;
- Accidents : L'indicateur est calculé selon un taux de fréquence (nombre d'accidents avec arrêt sur 1 an) et un taux de gravité (nombre de jours d'arrêts à la suite d'un accident).

Aucun accident de travail n'a été observé en 2021 sur le site de Bon-Encontre. Le pic observé sur le taux de gravité en 2019 correspond à un AT avec arrêt de 3 ans, qui n'a pas de lien avec l'activité chimique. La tendance revient aujourd'hui à la normale ;

- En moyenne sur 5 ans, 2 incidents par an auraient pu avoir un impact sur l'extérieur du site. Ces incidents n'ont finalement eu aucune conséquence, le site s'inscrivant dans une forte logique d'anticipation (voir détail dans la présentation) ;
- Incident HA-20211004-009 : Nuisances signalées par appel du voisinage, celles-ci sont finalement extérieures au site. Le voisinage est invité à continuer de les alerter directement le cas échéant ;
- Formations obligatoires : 35 % d'entre elles sont liées à la sécurisation des opérations (voir détail dans la présentation) ;
- 95 % des incidents d'origine humaine : Le site qui avait tendance à apporter des réponses techniques a dû faire évoluer son fonctionnement par la mise en place de visites de sécurité visant à valoriser les bonnes pratiques et à cibler les points d'amélioration pour les régler ;

-

2. Perspectives 2022

3 actions prévues en 2022 pour la réduction du risque (voir détail dans la présentation).

3. Questions/Réponses

Monsieur le Responsable EHS de la société CURIA

Invite les membres à poser leurs questions.

Monsieur le Représentant des riverains

Indique qu'une enquête de voisinage a été ouverte concernant les nuisances sonores constatées depuis 2 ans, il semblerait qu'un compresseur se mette en route avant de s'arrêter brutalement.

Le phénomène est aléatoire et le bruit plus ou moins sonore, toutefois il intervient systématiquement de nuit et les voisins ont fait part de leur gêne.

Monsieur le Responsable EHS de la société CURIA

Propose au Représentant des riverains de le contacter ultérieurement afin de se rendre ensemble sur site au moment où le bruit est constaté.

Monsieur le Représentant des riverains

Précise que l'incident étant aléatoire, il pourrait être difficile de se rencontrer à l'instant T.

Par ailleurs, il demande si le projet d'extension prévu en 2022 sur l'atelier A4 entraînera de nouvelles nuisances sonores une fois les travaux terminés.

Monsieur le Responsable EHS de la société CURIA

Étudiera le sujet des nuisances nocturnes.

Concernant l'extension, il s'agit de l'aménagement d'un atelier existant qui n'aura pas d'incidence sur le bruit du bâtiment. Toutefois, la DREAL demandera probablement des mesures de bruit pour valider le projet au moment de son dépôt.

La DREAL

Confirme.

Monsieur le Représentant des riverains

Remercie Monsieur le Responsable EHS de la société CURIA pour son travail.

Monsieur le Responsable EHS de la société CURIA

Se tient à disposition des riverains.

Madame la Directrice de la coordination des politiques publiques à la préfecture du Lot-et-Garonne

Demande si des problèmes d'odeur ont également été signalés.

Monsieur le Représentant des riverains

Répond que oui, cependant le sujet remonte à environ 5 ans et a été résolu. Aucun souci persistant n'a jamais été rencontré en lien avec le site.

Monsieur le Responsable EHS de la société CURIA

Précise que les problèmes d'odeur étaient liés à la production d'une synthèse, 5 ans plus tôt. Dans la mesure où il n'était pas possible d'y remédier sur place, l'activité a été exportée en Italie.

Monsieur le Conseiller Municipal de la Mairie d'Agen

Demande si des risques explosifs ont été identifiés à l'extérieur du site, en plus des risques de rejets gazeux.

Concernant l'extension de l'atelier A4, il demande si le projet comporte une possible augmentation des risques et aura une incidence sur les capacités de stockage.

Monsieur le Responsable EHS de la société CURIA

Indique que, sur le site de Bon-Encontre, il existe des risques toxiques, de feu et de suppression (bris de verre).

L'extension consiste en l'installation de réacteurs dans le bâtiment, elle n'implique aucune augmentation des risques, ni modification des capacités de stockage.

Monsieur le Représentant DDT/STD/MI

Souligne l'importance du budget d'extension pour une opération sur de l'existant.

Monsieur le Responsable EHS de la société CURIA

Confirme, les réacteurs sont onéreux et l'opération implique l'arrêt de l'activité dans la mesure où elle se déroulera en période estivale.

Monsieur le Représentant des riverains

Exprime sa satisfaction au sujet du calendrier des travaux, qui auront lieu en août.

Monsieur le Directeur des sites CURIA France

Précise qu'au-delà des travaux d'extension, il s'agit d'une amélioration de l'atelier pour la production de produits finis. Ainsi, il était notamment nécessaire de mettre en place un système d'isolement pour la protection des opérateurs et des produits, ce qui explique l'importance de l'investissement.

Monsieur le Représentant de l'Agglomération d'Agen

Demande si le site s'est mis en contact avec les services de gestion des eaux pluviales suite à l'épisode pluvieux.

Monsieur le Responsable EHS de la société CURIA

Confirme. Son inquiétude se porte aujourd'hui sur le Toulza qui a déjà connu des débordements par le passé, provoquant l'inondation des bâtiments administratifs. Une réunion s'est tenue avec l'Agglomération et la Mairie au mois de septembre : le ruisseau devait être nettoyé, cependant rien n'a encore été fait.

Monsieur le Représentant des riverains

Informe les membres qu'un bassin de rétention de grand volume doit être créé en amont du Toulza ; des travaux sont donc prévus pour limiter le débit du cours d'eau.

Monsieur le Conseiller Municipal de la Mairie d'Agen

Demande si une date a été communiquée pour le nettoyage du ruisseau.

Monsieur le Responsable EHS de la société CURIA

Répond que non, la première demande date de 2016.

Monsieur le Représentant des riverains

Précise que le nettoyage est fait régulièrement, toutefois il convient de rester vigilant aux débordements.

Madame la Directrice de la coordination des politiques publiques à la préfecture du Lot-et-Garonne

Demande si les membres de la CSS ont d'autres remarques.

Madame la Cheffe du service interministériel de défense et de protection civile

Souligne les bons rapports entretenus avec l'entreprise ; des exercices sont réalisés régulièrement dans le cadre du PPI.

Pour information, les derniers exercices datent de 2019 et 2020, et le prochain exercice qui aura lieu sur le site de Bon-Encontre sera en 2023. Pour 2022, l'exercice se tiendra plutôt en fin d'année sur le site de Tonneins.

15h30 – Visite du site de Bon-Encontre

Les membres de la Commission sont de retour à 16 heures.

Madame la Directrice de la coordination des politiques publiques à la préfecture du Lot-et-Garonne

En l'absence de remarques, clôture cette Commission en souhaitant une bonne journée à chacun.